



## Communiqué de presse

Le jeudi 6 février 2014 à 12h00

### Vigilance orange pour le vent

Le Préfet de la Vendée, au vu des informations transmises par Météo-France a déclenché l'état d'alerte météorologique de niveau **ORANGE** pour le **VENT**, à compter du jeudi 6 février 2014 à 13h00.

Parallèlement, le niveau de vigilance jaune est déclenché pour un risque de vagues-submersion dans un contexte de littoral déjà fragilisé.

#### Évolution prévue :

La nuit prochaine au passage d'une dépression le vent de sud à sud-ouest se renforce par le sud des Pays-de-la-Loire avant de s'orienter ouest à sud-ouest en fin de nuit. Ce bref renforcement du vent s'accompagne de rafales à 100 ou 110 km/h dans les terres (120km/h sur les caps exposés).

Les déferlements, à partir de la pleine mer (21h20 aux Sables d'Olonne) et pendant les heures suivantes, peuvent engendrer un risque de submersion sur les parties exposées ou vulnérables du littoral.

**Les maires des communes concernées ont été alertés de cette situation pour mettre en œuvre les mesures des plans communaux de sauvegarde destinées à informer la population et mettre en alerte leurs services techniques.**

#### Conséquences possibles :

- \* Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées relativement importantes.
- \* Les toitures et les cheminées peuvent être endommagées.
- \* Des branches d'arbre risquent de se rompre. Les véhicules peuvent être déportés.
- \* La circulation routière peut être perturbée, en particulier sur le réseau secondaire en zone forestière.

.../...





## **Communiqué de presse**

### **Conseils de comportement :**

- \* Limitez vos déplacements. Limitez votre vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent.
- \* Ne vous promenez pas en forêt et sur le littoral.
- \* En ville, soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers.
- \* N'intervenez pas sur les toitures, ne touchez pas à des fils électriques tombés au sol.
- \* Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.
- \* Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.

*Pour toutes informations : [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com), [www.vendee.gouv.fr](http://www.vendee.gouv.fr)*

